

DEC202267INC

Décision portant nomination de M. Stéphane Ménage en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stéphane Ménage, directeur de recherche 1^{ère} classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « Chimie biorganique et bioinorganique ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Stéphane MENAGE demeure affecté à l'UMR5249 - Laboratoire de Chimie et biologie des métaux (LCBM) - CEA Grenoble - 17 rue de Martyrs, 38054 GRENOBLE Cedex 9

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

24.02.21

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

